

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 03/04/2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : *Alain MIDDEGAELS*

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRE –
CREATION AIRE DE JEUX ET DE PIQUE-NIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention du département au titre du Contrat Territoire pour l'année 2023 peut être obtenue pour la création d'une aire de jeux et de pique-nique.

Il fait part de l'estimation du montant des travaux : 40 011.65 euros hors taxe.

Le taux de subvention qui peut être accordé s'élève à 25% du montant total hors taxe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide de demander une subvention au titre du contrat territoire à hauteur de 25 % pour la création de l'aire de jeux et de pique-nique,
- Etablit le plan de financement comme suit :

o Montant total de l'opération HT	40 011.65 €
o Département contrat territoire	10 003.00 €
o Subvention DETR HT	10 003.00 €
o CCVH Fonds de concours	9 500.00 €
o Autofinancement	10 505.65 €
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 13 avril 2023
Le Maire,
Christian GARRABOS.

- En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
- Certifié exécutoire par le Maire le : 13 avril 2023
- Reçu en S/Préfecture le :
- Publié et Notifié le : 13 avril 2023

